



COMMUNE D'AVRESSIEUX

73240 AVRESSIEUX

04 76 37 05 09

mairie@avressieux.com

Le 27 mai 2025

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PM 25/1

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTION – 23 ZA du Jasmin Nord – 73240 ST GENIX LES VILLAGES

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Pour permettre les travaux de coulage de béton, la circulation sera réglementée à partir du 27 mai 2025 et pour une durée de 15 jours.

Article 2

La circulation sera interdite aux véhicules légers Route de Niveau.

Article 3

La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise PERROUSE CONSTRUCTION – 23 ZA du Jasmin Nord – 73240 ST GENIX LES VILLAGES, chargée des travaux.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise à l'entreprise, transmise à la gendarmerie, transmise au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

A Avressieux, le 27 mai 2025

Le Maire
Paul REGALLET

